

TRAVAILLER AUX ETATS-UNIS L'ETE

LE VISA J1	1
TRAVAIL BENEVOLE TEMPORAIRE	4

LE VISA J1

Les étudiants internationaux peuvent participer à des programmes d'échange culturel qui leur permettent de travailler légalement aux Etats-Unis pendant l'été.

Ces programmes sont gérés par des organismes privés américains ayant reçu l'agrément des autorités américaines. Les participants à ces programmes peuvent travailler aux Etats-Unis avec un visa d'échange (J-1) qu'ils obtiennent sur présentation du formulaire DS-2019 fourni par l'un des organismes agréés, dont nous avons fourni une liste non-exhaustive ci-dessous. La liste complète des organismes agréés se trouve sur le site : <https://j1visa.state.gov/>

VISA : un job d'été aux Etats-Unis n'est pas autorisé dans le cadre du programme d'exemption de visa (ESTA), sauf cas exceptionnels. Même si vous partez moins de 90 jours, **vous devez obtenir un visa J-1**, que vous soyez rémunéré ou non.

Coût du J-1 (tarif 2023): frais d'inscription de l'organisme sponsor (varie d'un organisme à un autre) + 185\$ pour la demande de visa + frais d'inscription au système SEVIS (\$35).

Pour toute information concernant les démarches de visa, veuillez consulter le site Internet de l'ambassade des Etats-Unis à Paris : <https://fr.usembassy.gov/fr/visas-fr/>

Le but du programme J1 « Summer Work Travel » est de faire découvrir la culture américaine à des jeunes étudiants et de leur permettre d'interagir avec des Américains pour entre autres améliorer leur niveau d'anglais oral. Il ne s'agit donc pas de gagner beaucoup d'argent.

Vous trouverez ci-après une liste d'organismes qui proposent des jobs d'été aux Etats-Unis ou vous fournissent simplement les documents pour l'obtention du visa. Veuillez noter que cette liste n'est pas exhaustive. Si vous trouvez par vous-même une association qui propose des jobs d'été aux Etats-Unis, vérifiez qu'elle travaille bien avec un [organisme américain agréé par le Département d'Etat américain \(choisir « Summer Work Travel »](#).

Si vous souhaitez chercher votre employeur par vous-même, sachez que certains domaines ne sont pas éligibles tels que : les métiers de la santé, les tâches domestiques (dans une

maison privée), garde d'enfant (sauf dans la cadre d'un programme au pair), industrie du divertissement pour adultes, emplois commerciaux uniquement payés à la commission, intérim.

NOTE SUR LES STAGES :

Il ne faut pas confondre la notion de stage et de jobs d'été. Un stage peut se faire en été ou pendant l'année mais doit être en relation avec vos études. Un job d'été ne peut se faire que pendant la période de mai à septembre et concerne des « petits boulots » non qualifiés. La brochure « Stages (visa J1 Intern & Trainee) » est téléchargeable à partir de notre site internet : <http://fulbright-france.org/fr/etudier-usa/documentation>

Voici ci-dessous une liste partielle d'organismes sponsor représentés en France. Il faut parfois remplir un formulaire sur le site de l'organisme américain pour avoir les coordonnées de leurs représentants en France, donc cette liste est loin d'être exhaustive.

N.B. Le Centre EducationUSA tient à préciser que le fait de figurer sur ce document ne constitue pas une recommandation de la part de la Commission franco-américaine et que les organismes cités ci-dessous sont donnés à titre indicatif. Veuillez les contacter directement pour avoir plus de renseignements sur leurs prestations.

AMERICAN INSTITUTE FOR FOREIGN STUDY – CAMP AMERICA

Représenté en France par French American Center

4, rue Saint Louis | 34000 Montpellier

tel: +33.(0)4.67.92.30.66

<https://frenchamericancenter.com/camp-america/>

Travailler avec des enfants, principalement en extérieur, exercer des activités sportives et artistiques. Ou vous pouvez être en cuisine ou aider à la gestion de la colonie.

Obtention du visa: Camp America vous aidera à obtenir votre visa J-1- pour l'été dernier 100% des candidats en France ont obtenu leur visa sans difficulté !

CCUSA EUROPE OFFICE

CCUSA Netherlands

Zuid Hollandlaan 7, office 0.12

2596 AL Den Haag, The Netherlands

holland@ccusa.nl

+31 (70) 345 4800

<https://www.ccusa.eu>

Programmes :

Camp Counselors USA (<https://www.ccusa.eu/PROGRAMS/Camp-Counselors-USA>)

Work Expérience USA (<https://www.ccusa.eu/PROGRAMS/Work-Experience-USA>), surtout pour travailler dans des parcs nationaux ou des grands parcs d'attractions.

COUNCIL ON INTERNATIONAL EDUCATIONAL EXCHANGE

Représenté en France par PARENTHÈSE PARIS

17, rue Notre-Dame des Victoires

75002 Paris

+33 (0)1 43 36 37 07

Notre bureau est au 4ème étage, en face de l'ascenseur.

email : contact@parenthese-paris.com

<https://www.parenthese-paris.com>

Ensemble, Parenthèse et CIEE vous permettent de travailler le temps d'un été aux USA en toute légalité dans le cadre du programme WORK AND TRAVEL USA (WAT USA).

INTEREXCHANGE – Représenté en France par le groupe ADIONA

[Partir aux USA - Work n Travel](#)

[Contactez-nous - Work n Travel](#)

Accès à une base de quelques 1000 offres à travers tous les USA ; hébergement fourni par l'employeur ou proposé par notre partenaire, moyennant loyer ; formalités visa J1.

INTRAX CULTURAL EXCHANGE

Ayusa-Intrax GmbH

Giesebrechtstr. 10

10629 Berlin, Allemagne

Email: info@intrax.fr

Téléphone: +33 9 70 46 52 32

<https://www.intrax.fr/jobs-ete>

Pour le programme Work & Travel USA (jobs ou camp counsellor) contactez Gabrielle,

Téléphone : +49 30 84 39 39 57 ; Email: grochette@intraxeurope.com

Travaillez 2 à 4 mois dans un parc national ou en tant que moniteur de colonie de vacances.

WANAGO WORLD

17 bis Rue Pierre et Marie Curie

64000 Pau – France

Tél. : +33 (0)5 59 84 92 00

[Envoie-nous un email – Wanago.world](#)

[Summer Work Travel – Wanago.world](#)

Représentants français de GeoVisions et CENET (organismes agréés J1)

Être animateur pendant l'été aux États-Unis pour une durée entre 3 semaines et 4 mois entre le 1er mai et le 21 septembre. Avoir un job d'été pendant 4 mois maximum dans un lieu touristique des États-Unis.

Pour une liste complète des organismes sponsors aux Etats-Unis qui proposent des programmes de jobs d'été, visitez le site du [Département d'Etat](#).

TRAVAIL BENEVOLE TEMPORAIRE

Il est possible d'effectuer un travail bénévole temporaire sans visa J-1 (c'est-à-dire dans le cadre du Programme d'Exemption de Visa (ESTA), ou avec le visa touristique B-1, voir <https://fr.usembassy.gov/fr/visas-fr/visas-de-sejour-temporaire/>) sous des conditions bien précises. L'organisation doit être à but non lucratif et bénéficier du statut [501\(c\)](#). La mission humanitaire de l'organisation doit avoir un impact régional, ayant pour objectif d'améliorer la vie de la communauté locale. Les tâches du bénévole ne peuvent pas comprendre la vente de biens ou la collecte de fonds.

Mars 2024

Centre EducationUSA
Commission franco-
américaine
9 rue Chardin – 75016 PARIS
www.fulbright-france.org

